

Bulletin d'inscription

- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Compétence - Cadre juridique de la protection sociale du fonctionnaire hospitalier** :
14 et 15 Mars 2024, distanciel, 790€ TTC
- OUI, je souhaite participer à la formation ayant pour thème **Journée Compétence - Cadre juridique de la protection sociale du fonctionnaire hospitalier** :
21 et 22 Novembre 2024, distanciel, 790€ TTC
- J'ai bien pris note des conditions d'annulation***.

(NB : le nombre de places est limité, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée**)

Vos coordonnées

Établissement.....
Adresse.....
.....
CP..... Ville.....
Stagiaire Nom, Prénom.....
Fonction.....
E-mail.....
Responsable formation Nom, Prénom.....
Tél. Fax.....
E-mail.....

Cachet :

Inscriptions :

- par courrier : retournez ce bulletin à LEH Formation : 253-255, cours du Maréchal-Gallieni • 33000 Bordeaux
- par courriel : formation@leh.fr
- par télécopie : 05 57 57 08 69
- en ligne : www.leh.fr/formation

Date:

Signature:

Le présent bulletin d'inscription vaut acte d'engagement dès signature.

* Conditions d'annulation : les frais d'inscription seront facturés en cas d'annulation la veille de la formation, ou le jour même, ou en cas de non-présentation à la formation. Toute annulation devra être confirmée par courrier recommandé avec accusé de réception reçu par LEH Formation au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Les remplacements sont admis, sans frais et à tout moment.
**Cachet de la poste ou date d'émission de la télécopie ou de l'email faisant foi.

Contact

Tél. 05.57.57.08.68
Fax 05.57.57.08.69
formation@leh.fr



Numéro d'existence en qualité
d'organisme de formation :
11753475275
SIRET : 434 161 741 00013

LEH Formation

Ressources Humaines



JOURNÉE COMPÉTENCE - CADRE JURIDIQUE DE LA PROTECTION SOCIALE DU FONCTIONNAIRE HOSPITALIER

Judi 14 et Vendredi 15 Mars 2024
Formation en distanciel

Judi 21 et Vendredi 22 Novembre 2024
Formation en distanciel

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Bulletin d'inscription à retourner par courrier affranchi à l'adresse indiquée au verso ou par télécopie au 05 57 57 08 69

Groupe LEH un groupe d'experts au service des professionnels de santé

Édition Formation Conseil Évènement

Pré-requis

Aucun pré-requis exigé

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les particularités juridiques des différents types de congés maladie
- Maîtriser la gestion des accidents et maladies imputables au service
- Sécuriser ses pratiques

Public concerné

Cette formation s'adresse à à tout personnel des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux publics, en charge des ressources humaines et plus particulièrement de l'absentéisme.
Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Durée

2 jours (12 heures)

Méthodes pédagogiques

- Exposés théoriques
- Études de cas et/ou Mises en situation et/ou Séance questions-réponses

Profil intervenant

Juriste spécialisé en droit hospitalier et médical

Évaluations de la formation

En début de formation : recueil des attentes des participants - En cours de formation : évaluation des acquis (formatives ou sommatives) - En fin de formation : évaluations de l'atteinte des objectifs et de la satisfaction des participants à chaud et à froid. Un compte rendu est remis par le formateur.

Documents remis aux stagiaires

- Les supports pédagogiques sont disponibles sur l'espace client en version électronique ou distribués lors de la formation. Remise du certificat de réalisation.
- **Le + : accès d'un mois à Hopitalex**, base de données de veille et d'information juridique hospitalière

Introduction

- Le régime de sécurité sociale des agents (fonctionnaires, stagiaires, contractuels)
- Définitions : inaptitude partielle, inaptitude totale, inaptitude temporaire

I - L'ouverture du droit à congé du fonctionnaire

- **Le fait générateur de l'indisponibilité de l'agent**

Le congé de maladie ordinaire

- *Questions pratiques : L'agent doit-il être placé en congé de maladie pour suivre une cure thermale ? Quelle est la valeur du contrôle « administratif » d'un agent ? Que faire en cas d'envoi tardif du certificat médical ?*

Le congé de longue maladie

Le congé de longue durée

Les dispositions communes aux congés de longue maladie et longue durée

L'accident du travail et la maladie professionnelle = CITIS

Le congé de maternité, paternité et accueil de l'enfant, naissance, adoption

- *Questions pratiques : Quelle est la durée du congé pathologique ? Peut-on utiliser son CET à l'issue du congé de maternité ?*

- **La procédure applicable lors d'un congé maladie**

Présentation des procédures sans lien avec le service : certificat médical, délai, focus abandon de poste

- *Mise en situation : savoir décompter un congé pour raison de santé*

Dispositions applicables du CITIS

- Conditions d'octroi, déclaration et respect des délais, rémunération

Les instances de contrôle de la maladie : rôle du médecin agréé, missions du conseil médical

- *Questions pratiques : Le médecin agréé prime-t-il sur le médecin traitant ? Que faire en cas d'arrêt de prolongation après avis de reprise par le conseil médical ? Dans quelle position placer l'agent en attendant l'avis de l'instance ? Le médecin du travail peut-il déclarer l'inaptitude d'un agent ?*

II - La fin du congé du fonctionnaire

- **Les situations envisageables en fin de congé maladie**

Le renouvellement de la période de congé

La reprise des fonctions : l'aménagement de poste, l'inaptitude partielle, le reclassement

Le temps partiel thérapeutique

- *Questions pratiques : Quelles sont les primes et indemnités à maintenir ? Comment sont calculés les congés annuels ?*

La disponibilité d'office dite « médicale »

- *Question pratique : Qui doit assurer le paiement des indemnités journalières ?*

L'inaptitude aux fonctions : reclassement

- la période de préparation au reclassement (les modalités et les objectifs de la PPR)

La mise à la retraite pour invalidité : l'invalidité non imputable au service, la mise à la retraite à l'issue du CITIS

- **Les effets des congés pour raison de santé, CITIS, maternité, paternité ou adoption sur la gestion du temps de travail**

L'incidence financière : rémunération, primes...

L'incidence administrative : impact de l'absence sur les droits à RTT et congés annuels, compte épargne temps, l'évaluation...